

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GARD
CANTON CALVISSON
COMMUNE SAINT-BAUZELY**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT BAUZELY
SEANCE DU VENDREDI 05 JUIN 2026**

Date convocation : 26 MAI 2026

Date affichage convocation : 26 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six et le vendredi cinq du mois de juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bauzély, régulièrement convoqué, avec toutes les informations sur les délibérations, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DURAND Jacques, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames :

ARMAND Marie-Paule, GUIRAUD Delphine, MARTIGNY Laure, FABRE Séverine, CURBILIE Florence, SEBASTIEN Aline.

Messieurs :

COULON Thierry, DURAND Jacques, LIOVE Serge, CLEMENT David, VERDIER Jean-Luc, VOLEON Daniel.

Absent(es) non représenté(es) :

DJELILATE Sonia, BEHAR Yoni.

Ont donné procuration(s) :

Monsieur DUSSAUD Romaric a donné procuration à Madame GUIRAUD Delphine

Membres CM élus : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Procuration : 01

Votants : 13

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

ORDRE DU JOUR

- **NOMINATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU SECRETAIRE DE SEANCE**
- **DELIBERATION D_2026_39 : ELECTIONS DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES 2026**

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé, conformément à l'article L 2121-15 et L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire choisi parmi eux, Madame MARTIGNY Laure a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Secrétaire de séance : Laure Martigny

Le quorum étant atteint la séance commence.

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification au représentant de l'Etat, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Maire et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes par courrier (16 avenue Feuchères, 30941 NIMES CS88010 cedex 9) ou par téléprocédure (« Télérecours Citoyens » sur le site : www.telerecours.fr).
Le silence gardé pendant plus de deux mois sur un recours administratif vaut décision de rejet

DELIBERATION D_2026_39
ÉLECTION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES 2026 AU
SCRUTIN MAJORITAIRE

Le conseil municipal s'est réuni en salle de réunion du Conseil Municipal, le vendredi 5 juin 2026 à 18 heures 30,
Vu le code électoral ;
Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;
Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 21 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :
Conseillers les plus âgés : Madame ARMAND Marie-Paule, Monsieur VOLEON Daniel
Conseillers les plus jeunes : Madame MARTIGNY Laure, Madame CURBILIE Florence
La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

Les candidatures enregistrées :

Titulaires : Jacques Durand, Marie-Paule Armand, Delphine Guiraud
Suppléants : Thierry Coulon, Serge Liove, Laure Martigny

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote des délégués titulaires
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 07
M Jacques Durand a obtenu 13 voix
Mme Delphine Guiraud a obtenu 13 voix
Mme Marie-Paule Armand a obtenu 13 voix :
- M Jacques Durand ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

- Mme Marie-Paule Armand : ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de déléguée pour les élections sénatoriales.
- Mme Delphine Guiraud ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de déléguée pour les élections sénatoriales.

il est procédé au vote des délégués suppléants

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 07

M Thierry COULON a obtenu 13 voix

M Serge LIOVE a obtenu 13 voix

Mme Laure MARTIGNY a obtenu 13 voix

- M Thierry COULON ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.
- M Serge LIOVE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.
- Mme Laure MARTIGNY ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de déléguée suppléante pour les élections sénatoriales.

L'ordre du jour ayant été, Monsieur le maire lève la séance à 19h30.

Le présent procès-verbal a été approuvé lors de la réunion du conseil municipal du 18 juin 2026

Publié et affiché le 19 juin 2026